

La gazette de la Sensée

N° 25
JUN 2013



25^e numéro de La Gazette de la Sensée devenue une institution dans le périmètre du Sage de la Sensée. 25, c'est aussi l'âge – bien révolu – de l'Institution interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée. Quand les deux conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais décidèrent de travailler ensemble « pour apporter des solutions à des problèmes paraissant sans solution, et en parfaite alliance avec la volonté locale, un jour nouveau s'est levé pour la Sensée » avance Charles Beauchamp, président depuis 2001 de cette Institution « qui a toujours été au rendez-vous ». Pour le Contrat de rivière, pour curer les étangs de Tortequesne, Léclyse et Hamel, pour porter le Sage – Schéma d'aménagement et de gestion des eaux dès 2002... Elle a accompli un travail colossal, « largement sous-estimé ». Aujourd'hui, l'Institution se prépare à un nouveau rendez-vous de taille : coordonner la mise en œuvre des travaux préconisés par l'étude hydraulique globale et dévolus aux intercommunalités compétentes. « Une étude d'un million d'euros que l'on ne peut pas ranger dans un tiroir, le bassin-versant a été analysé comme jamais il ne l'avait été ! ». Aucune collectivité, aucune intercommunalité n'ont rejeté cette étude, toutes ayant conscience des gros enjeux. « Les travaux doivent devenir une priorité, comment fait-on ? » soupire Ch. Beauchamp. « Nous avons les techniciens, les politiques volontaristes des Départements, on a l'Agence de l'Eau, mais comment mobiliser les crédits financiers ». L'Institution sait que les temps sont durs pour les intercommunalités et les collectivités. Le président Beauchamp évoque « un pot commun ». « On ne baisse pas les bras » poursuit-il, partageant avec les vice-présidents Sylvie Labadens, Martial Stienne et Julien Olivier la volonté de rester fidèle aux grands rendez-vous, pour aboutir à la validation du Sage de la Sensée en 2015. 25, c'est aussi la puissance en watts produite par le cerveau quand il est éveillé ! L'Institution interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée n'a jamais autant fait travailler ses neurones.

LA GAZETTE DE LA SENSÉE – N° 25 – JUN 2013

« Revue de travaux » par le président du conseil général du Nord

Véritable poumon vert du Nord – Pas-de-Calais, la vallée de la Sensée était toute blanche le 17 janvier dernier pour saluer la venue de Patrick Kanner le président du conseil général du Nord, soucieux de faire le point, « pour la première fois », sur les travaux réalisés sous l'égide de l'Institution interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée. Institution qui rappelons-le a été créée par les conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais en 1988 afin de réaliser les études et les travaux nécessaires au bon écoulement des eaux.



Patrick Kanner avec les élus de l'Institution, et Isabelle Lepoivre, maire de Lécuse, Jean-Luc Hallé, maire de Hamel et André Martin, maire de Tortequesne.

D'abord accueilli en mairie de Lécuse par Isabelle Lepoivre, maire, et Charles Beauchamp le président de l'Institution, puis en mairie de Tortequesne par André Martin, maire, Patrick Kanner s'est ensuite rendu sur le site du décanteur de Tortequesne créé en 1999-2000 en amont des étangs de Tortequesne, Hamel et Lécuse (qui avaient été curés en 1993-1994... 250000 mètres cubes de sédiments retirés!) afin de les protéger d'un nouvel envasement. **1600000 €** pour le curage, **1500000 €** pour la réalisation du décanteur: des travaux de grande ampleur dont l'intérêt pour la préservation des fonctionnements hydrauliques et écologiques a été rapidement mesuré par le président Kanner.



Diagnostic archéologique.

Charles Beauchamp avait souligné lors de la visite de Patrick Kanner, le caractère d'urgence revêtu par un prochain curage du décanteur de Tortequesne, arrivé à saturation. Les dossiers réglementaires ont été rédigés. Le montant des travaux est estimé à plus de **800000 €**. 50000 mètres cubes de sédiments seront aspirés et dirigés vers un bassin de décantation créé sur un terrain agricole (terrain de 4,7 ha situé à 1,5 km du décanteur sur le territoire communal de Lécuse conformément aux accords verbaux entre l'Institution et les maires des trois communes) loué à cette occasion. À l'issue de la décantation, les terrains seront remis en état et redonnés à leurs propriétaires et exploitants. L'aménagement du bassin de décantation sur les terrains agricoles a débuté par... un diagnostic archéologique dont le bilan attendu en juillet déterminera si des fouilles doivent avoir lieu. Les travaux de curage devraient être réalisés en 2014.

Dans un second temps, à Douai, dans les locaux de l'Institution -mis à disposition par le Département du Nord-, le conseil d'administration de ladite Institution interdépartementale et Patrick Kanner ont pu échanger sur les travaux entrepris dans la vallée, sur les projets d'aménagements mais aussi sur l'avenir de l'Institution interdépartementale devenue la structure de référence dans le bassin-versant de la Sensée. Une structure qui connaît des difficultés de financement, un manque de moyens; les élus reconnaissent qu'elle est « au bout du système et doit évoluer ». Le budget de fonctionnement de l'Institution est alimenté chaque année par les deux départements, leur contribution respective était de **65000 €** jusqu'en 2012. Pour faire face à l'augmentation des dépenses dues au développement des activités, il a été demandé aux deux départements de revoir à la hausse cette contribution en apportant **5000 €** supplémentaires. La situation de l'Institution interdépartementale sera abordée lors de la convention exceptionnelle réunissant les deux conseils généraux, à Arras le 4 juillet prochain. La gestion de l'eau sera un thème fort de la matinée de cette convention. Lors de la visite de terrain

du 17 janvier, Patrick Kanner et Charles Beauchamp ont soulevé la question des EPTB - Établissements publics territoriaux de bassin - que certains présentent comme la solution idéale pour prendre la relève de l'Institution, alors que d'autres - dont le président Beauchamp - la jugent « insuffisante en raison de ses limites et d'une surtaxe impopulaire ».

La visite hivernale de Patrick Kanner a permis d'évoquer le cas de l'ENS - Espace naturel sensible - du marais de Paillencourt dont l'état d'envasement a alerté depuis longtemps l'Institution. L'étude hydraulique réalisée dans le cadre du Sage de la Sensée préconise de le déconnecter de la rivière Sensée afin de le sauvegarder ainsi que les usages qui s'y développent, sans oublier la faune et la flore remarquables. Pour Ch. Beauchamp, l'engagement du conseil général du Nord dans cette opération permettrait « de montrer l'exemple auprès des autres collectivités et intercommunalités du bassin-versant » et renforcerait le rôle et la légitimité de l'Institution interdépartementale en tant que chef de file.

« J'ai un faible pour les marais » :

Dominique Dupilet, président du conseil général du Pas-de-Calais

« Je suis Boulonnais et très attiré par la mer. Mais j'ai un faible pour ces zones de marais, ces ambiances vaporeuses qui créent un paysage si particulier presque magique. Dans ma petite enfance, j'ai suivi mes parents dans la Vallée de la Scarpe, dans le Nord, obligé de quitter Boulogne à cause de la guerre. Et il m'en reste quelque chose ! », souligne Dominique Dupilet, quand on lui parle de la vallée de la Sensée. Il connaît bien « l'histoire » de l'Institution interdépartementale : « En 1987, c'est ensemble, par une délibération commune, dans les mêmes termes, que le conseil général du Pas-de-Calais et le conseil général du Nord ont créé cette structure pour régler un problème concret : le désenvasement des étangs de Lécuse, Hamel et Tortequesne. Nous avons déjà anticipé la convention du 4 juillet 2013 ! Et c'est la volonté des hommes qui a permis de trouver des solutions : Émile Beauchamp, conseiller général du canton d'Arleux et André Delehedde, conseiller général du Pas-de-Calais ont servi d'intermédiaires pour passer

au-dessus des freins administratifs pour sauver cette chaîne d'étangs menacée de disparition pure et simple par eutrophisation ».

Depuis, l'Institution a concrétisé ses objectifs : curer les étangs, installer un décanteur et lancer une réflexion globale pour éviter l'envasement : c'est l'étude hydraulique globale qui a identifié un ensemble de travaux, pour la plupart de la compétence des EPCI ou des communes. « Aujourd'hui, les problèmes financiers et d'ingénierie ne sont pas tous réglés, estime D. Dupilet, mais la poursuite du Sage montre bien son importance pour assurer la vision globale des interventions à envisager pour sauvegarder ce patrimoine naturel. Pour l'avenir, c'est l'issue des discussions de l'Acte III de la décentralisation qui nous mettra devant nos responsabilités pour trouver avec pragmatisme, la meilleure solution. En attendant, la contractualisation reste une piste intéressante pour réaliser les opérations, pourvu qu'elles soient portées par les EPCI concernés ».



Dominique Dupilet souligne la pertinence de l'Institution.

La mise en œuvre des travaux est « incontournable »

Presque deux années se sont déjà écoulées depuis la clôture de l'étude hydraulique globale dans le cadre du Sage de la Sensée; étude qui aura demandé huit ans de mesures, de simulations... et coûté plus de 900 000 €. Étude qui soit dit en passant aurait apprécié d'envisager les effets de l'hiver et du printemps très pluvieux que nous venons de vivre, sur le fonctionnement du bassin-versant de la Sensée. Mais l'étude est bel et bien finie, et les informations acquises ont alimenté l'état initial et le diagnostic du Sage – Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Le programme de travaux de restauration des cours d'eau pèse plus de 5 millions; la mise en œuvre de toutes les recommandations de l'étude hydraulique (avec par exemple des bassins d'excavation pour lutter contre l'érosion des sols) demanderait plusieurs dizaines de millions d'euros! Comme l'a décidé le Comité de rivière Sensée, les travaux sont du ressort des collectivités et intercommunalités compétentes, « et non de l'Institution interdépartementale » a répété Charles Beauchamp lors des cinq réunions territoriales organisées d'octobre à décembre 2012. Réunions au cours desquelles « l'écoute était proportionnelle à l'attente des élus, très forte ».

Le 29 janvier, les présidents ou vice-présidents des intercommunalités du bassin-versant et leurs techniciens se sont retrouvés à Marquion « pour regarder comment engager les travaux car il n'est pas possible de s'arrêter là au vu notamment du coût de l'étude » a souligné Julien Olivier, vice-président de l'Institution interdépartementale. « Nous sommes au pied



L'étude hydraulique a examiné le bassin sous toutes ses coutures.

de quelque chose d'incontournable et si nous restons encore quelques années sans rien faire, d'autres problèmes apparaîtraient et les actions définies deviendraient caduques. » Cette réunion relative à la mise en œuvre des travaux de l'étude hydraulique globale a permis de mettre en exergue la nécessité d'élaborer des plans pluriannuels concertés de gestion des cours d'eau qui permettraient de fixer les modalités de réalisation des travaux par les intercommunalités, et les modalités de financement de ces travaux par l'Agence de l'Eau et par d'autres cofinanceurs (Départements, Région).

Il est urgent également d'avancer dans les réflexions sur la prise de compétences adéquates (par exemple « aménagement et entretien des cours d'eau ») par certaines intercommunalités; d'autant plus que des fusions entre intercommunalités ont eu lieu ou auront lieu en 2014 (Osartis et Marquion, Ouest Cambrésis et communauté d'agglomération du Cambrésis...). Pour l'ensemble des travaux à réaliser sur tout le bassin-versant, l'Institution pourrait se charger de l'élaboration d'un unique dossier Loi sur l'eau et d'une seule Déclaration d'intérêt général (DIG); les intercommunalités bénéficiant ainsi des autorisations et pouvant passer à l'action.

À Marquion, les élus ont également pris la décision de solliciter les servi-

ces départementaux de Police de l'eau du Nord et du Pas-de-Calais – qui ont une expérience de plusieurs centaines de kilomètres de cours d'eau restaurés – pour connaître les contraintes réglementaires, leurs exigences et préconisations. On ne voit les freins ne manquent pas, administratifs, techniques, réglementaires, financiers, mais l'Institution se fait un devoir de garder le pied sur l'accélérateur avec l'objectif de protéger et de restaurer les milieux aquatiques du bassin-versant de la Sensée « pour nous, a martelé Charles Beauchamp, mais aussi pour les générations futures à qui on se doit de léguer un patrimoine naturel non dégradé ». Le poumon doit rester vert.

Quatre bons mois après la réunion de Marquion, l'Institution interdépartementale a fait le point sur « l'avancement de la mise en œuvre des travaux ». Globalement, les intercommunalités ont bien pris connaissance de ces travaux et ont déjà intégré dans leur programmation ceux de restauration et d'entretien des cours d'eau. Concernant la lutte contre l'érosion des sols, les travaux sont intégrés dans les opérations de « Trame verte et bleue »; la DIG et les dossiers Loi sur l'eau permettraient d'engager des travaux plus lourds. La communauté de communes Osartis entreprend une opération pilote de « reméandrement » du Trinquise, dans un premier temps sur des terrains communaux.

La communauté de communes de Marquion projette de créer un bassin destiné à « tamponner » les crues de l'Agache et à capturer les sédiments à Palluel. Il ne s'agira pas d'un véritable décanteur puisque la connexion ne sera pas permanente, opérationnelle seulement en période de hautes eaux. « On va également déterminer les débits minimums biologiques des cours d'eau du bassin-versant de la Sensée », explique Fabrice Thiébaud, chargé de mission de l'Institution. Cette donnée est indispensable pour mesurer l'impact des prélèvements actuels dans la nappe (et d'un futur forage) sur les milieux superficiels, « le forage ne devant pas provoquer une baisse du débit, inférieure au débit biologique ». Ce débit biologique déterminera le débit minimal à redonner à la rivière Sensée aval – la CAD, communauté d'agglomération du Douaisis, attaquant les « investigations préalables à cette opération tant attendue dans un secteur sensible ».

Enfin l'Institution élabore des « fiches action » à transmettre au conseil général du Nord qui seront intégrées dans les futurs contrats de territoire du Douaisis et du Valenciennois.

Des nouvelles du Sage

L'état initial a été présenté en novembre 2012 à la Cle – Commission locale de l'eau qui avait deux mois pour faire part de ses remarques. Les premières versions du diagnostic et du document scénario tendanciel ont été élaborées et seront présentées aux quatre commissions thématiques. L'état des lieux complet devrait être validé cette année avant d'aborder la définition des objectifs et des actions. La validation finale du Sage de la Sensée est toujours prévue en 2015.

Forage, le retour

L'Institution et la Cle du Sage de la Sensée ont appris la réalisation par la communauté urbaine d'Arras de deux forages de reconnaissance pour l'alimentation en eau potable, dont un à Guémappe situé dans le périmètre du Sage. On se souvient que des tentatives avaient été faites sur le champ captant du Trinquise; elles furent infructueuses. Soulignant « qu'il n'est pas hostile, bien au contraire, à la solidarité entre les territoires », Martial Stienne regrette « un manque de concertation et l'absence de volonté de prendre en compte les recommandations de l'étude hydraulique globale ». Étude qui met en évidence les fortes incidences des prélèvements en eaux souterraines sur les débits et les écoulements des cours du bassin-versant de la Sensée. « La concertation est engagée par le biais de courriers échangés entre Charles Beauchamp et Philippe Rapeneau, président de la CUA », rappelle Martial Stienne.

Ressource en eau

Le conseil général du Pas-de-Calais a réalisé un schéma de gestion de la ressource en eau, adopté en juin 2012. Il commence à se décliner sur les territoires, notamment par la mise en place d'un observatoire. Parallèlement, le conseil général assure l'instruction technique des projets de regroupement initiés par ce schéma et il répond aux situations les plus urgentes. La préservation de la ressource en eau s'inscrit dans les axes fondamentaux du Projet Stratégique Départemental et de l'Agenda 21. La Sensée par les masses d'eaux de qualité qu'elle recèle et par les zones tourbeuses qui les protègent s'inscrit pleinement dans ce contexte global.



Canicross et canivtt, au fil de la Sensée

Dans la vallée de la Sensée, il est des activités qui ne manquent pas de chien. Les pratiquants du canicross et du canivtt nichent au sein d'une même association, l'ASLA (Association sports et loisirs arleusienne), pour pratiquer leur discipline préférée et entraîner de nombreux adeptes sur leurs traces, par monts et par vaux. Coup de projecteur sur ces sportifs un peu particuliers et sur un club unique dans le secteur.

Créée en 2006, l'association basée à Arleux regroupe aujourd'hui une soixantaine d'adhérents âgés de 5 à plus de 60 ans, sportifs qui ont choisi de pratiquer le canicross ou le canivtt, c'est-à-dire la course à pied ou le vélo, accompagné par un chien, dans un esprit de loisir et de détente avant tout, en pleine nature, même si des compétitions sont régulièrement organisées sous l'égide de la fédération.

Avant de pouvoir pratiquer l'une de ces deux disciplines, les chiens, peu importe la race et la taille, doivent nécessairement avoir été éduqués et ne pas être agressifs. Ensuite, ils sont entraînés à suivre les indications de leur maître lors de parcours qui, selon le cas, conviennent mieux à des chiens agiles ou plus puissants, la règle de base étant que le coureur à pied ou le cycliste, relié à l'animal par un harnais (surtout pas un collier) et une longe élastique de 2 m, ne doit jamais se trouver devant l'animal, sous peine de disqualification lors d'une compétition. Le maître doit être capable de diriger son chien à la voix et ne doit en aucun cas le forcer à courir en le tirant, mais respecter l'allure de l'animal. Autre règle inamovible, en canicross le chien doit être âgé au minimum de douze mois, dix-huit pour le canivtt. La pratique du sport canin unissant un seul chien et un humain dans un même effort est ouverte à toute personne ayant l'aptitude médicalement reconnue à l'effort physique. Il faut savoir cependant que lors des épreuves, entre 4 et 8 km selon le terrain et la température (les distances sont notamment raccourcies en cas de forte chaleur pour ménager les animaux et les hommes), les équipages



Bruno, son VTT et son chien au cœur des marais.

progressent à des vitesses de 25 à 30 km/h en canivtt et plus de 20 km/h en canicross.

L'équipe de bénévoles qui encadre ces activités en zone rurale autour d'Arleux œuvre avec la volonté de « *partager ensemble le plaisir de pratiquer son sport favori dans la bonne humeur, le respect et la tolérance* ». Une devise qui prévaut aussi bien lors des sorties loisirs, des compétitions ou des entraînements organisés dans les rues d'Arleux, le long du canal, au cœur des marais de la vallée de la Sensée, ainsi que sur les pentes des terrils de Rieulay, Roost-Warendin et Auchel.

Championne d'Europe

Côté compétitions, l'ASLA participe à de nombreux rendez-vous dans la région à Écourt-Saint-Quentin, Gouy-sous-Bellonne, Sin-le-Noble, Douai, Maroilles, la Route du Louvre, les Six heures de l'Écho à Olhain, les Six heures de Marchiennes... sans oublier évidemment les courses programmées à Arleux qui ont réuni les 19 et 20 mai derniers de nombreux compétiteurs dont certains venus d'autres régions françaises et de l'étranger. Juste retour des choses puisque les adhérents de l'ASLA n'hésitent pas à se rendre sur des rassemblements en Île de France, en Picardie, dans les Alpes, en Bourgogne ainsi que dans les

Ardennes belges, en Hollande, etc. Des déplacements assez longs qui sont aussi l'occasion de découvrir les richesses d'autres régions, de lier des connaissances... des petites vacances en somme.

Au cours de ces dernières années, les canicrosseurs et canivttistes de la vallée de la Sensée se sont distingués en montant à plusieurs reprises sur les podiums. En octobre 2011, en Pologne, Chiva, un border collie, associé à Thérèse Leblanc, une habitante de Saudemont, membre du bureau de l'ASLA, a remporté le titre de championne d'Europe. Une fierté pour le club.

Pour en savoir plus : www.asla59.fr

Des Canadiens sur le canal

Marquion, septembre 1918, les soldats canadiens du 15th Battalion C.E.F. (du 48th Highlanders of Canada) traversent le Canal du Nord et délivrent la commune. Marquion, septembre 2012, une stèle commémorative est inaugurée sur la berge du canal... Sur une idée de Simon Godly, une course de canoë devait avoir lieu sur le canal, avec la participation du Club nautique de l'Agache. Les éléments en avaient malheureusement décidé autrement. Mais le projet ne fut pas abandonné pour autant. Pourquoi ne pas profiter par exemple de la traditionnelle fête de l'eau? Ce fut chose faite le 1^{er} mai 2013 avec huit membres des Forces Armées Canadiennes en Europe, basés à Casteau en Belgique. Trois équipes franco-canadiennes ont été formées pour relever le défi de la 1^{re} édition de la Course du 15 th Battalion, une course d'endurance par équipe, en relais, le but étant de parcourir un maximum de kilomètres dans un temps imparti.



L'endurance à l'heure franco-canadienne.

La gazette de la Sensée

est réalisée par Les Échos du Pas-de-Calais pour le compte de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée présidée par Charles Beauchamp. Avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois- Picardie.

Directeur de publication : Charles Beauchamp
Rédaction et coordination : Christian Defrance, Bernard Queste et Fabrice Thiébaud
Photos: Fabrice Thiébaud et ASLA
Maquette: Magali Crombez
Impression: Léonce Déprez, Ruitz - 43764 ex.
ISSN en cours

Toutes les réactions, informations sont les bienvenues !
Contactez Fabrice Thiébaud
> Tél. 03 59 73 33 30
> courriel
institution5962sensee@cg59.fr

<http://www.sage-sensee.fr>